

FRAUDE PROBABLE DU PERSONNEL DES POSTES ET TELEGRAPHES

Carte postale de St Laurent de la Salanque pour St Laurent de Neste.

Timbre à date type A4 St Laurent de la Salanque (Pyrénées-Orientales) du 19-8-1912.

Timbre T à apposer sur les objets à taxer à l'arrivée.

Ce timbre est à apposer au bureau d'origine (*Instruction n° 175 B.M. n° 79 supplémentaire d'octobre 1875*) ici St Laurent de la Salanque.

A partir de janvier 1884 ce timbre est à apposer sur toutes les correspondances non affranchies ou insuffisamment affranchies (*B.M. n° 13 de janvier 1884*).



Cette carte postale aurait dû être taxée à l'arrivée selon le tarif de taxation du 8 octobre 1909 pour une carte postale illustrée ou non comportant 5 mots quelconques ou moins, non affranchie, soit du double de l'insuffisance $5 \text{ c} \times 2 = 10 \text{ c}$. Elle est adressée à Mademoiselle Cazeneuve/Postes St Laurent de Neste/Hautes-Pyrénées et signée Mad. Henri.

En faisant des recherches sur les registres des recensements de 1906 et 1921, deux noms apparaissent : Lairac Henri receveur

des Postes et Télégraphes et Lairac Marie sa sœur, demeurant tous les deux à la même adresse à Saint Laurent de la Salanque.

Il est donc fortement possible que les receveurs des Postes de ces deux villes correspondent en n'affranchissant pas leur courrier respectif, d'autant plus que le destinataire d'une carte postale non affranchie ou insuffisamment affranchie devait obligatoirement régler la taxe au bureau de poste pour récupérer sa carte (*instruction n°72 de janvier 1873 article 9, B.M. n° 46 de janvier 1873*). Ici elle est récupérée par la destinataire qui n'est autre qu'une employée des Postes ou faisant partie de la famille du receveur ; le risque pour les fraudeurs est quasi nul bien qu'en cas de fraude la sanction soit la suspension des préposés (*article 13 de l'instruction de n° 46 de janvier 1873*).

Henri Lairac appose le timbre T indiquant que la carte postale doit être taxée à l'arrivée. Mlle Cazeneuve, si tout se passe bien, récupère la carte postale sans en payer la taxe qui était de 10 c.



Gérard FORT

Bibliographie : Cartes Postales Réglementation des tarifs postaux du 15 janvier 1873 au 3 août 1914 de Jean-Louis Bourguin.

Archives départementales en ligne du département des Pyrénées-Orientales.

Gérard FORT